

- 1 -

p.B.73. Corée O.1 (15)

aa.

Georges Bonnant, conseiller de légation

I. INTRODUCTION

Le Conseil fédéral m'avait nommé chef de la délégation suisse à la Commission des Nations neutres pour la surveillance de l'armistice en Corée, en date du 15 juin 1959, je quittai la Suisse le 29 juin et arrivai à Séoul le 14 juillet, via les Etats-Unis et le Japon. J'y trouvai mon prédécesseur, H. Andres, avec lequel j'accomplis les visites officielles et les formalités

RAPPORT SUR L'ACTIVITE DE LA DELEGATION SUISSE A LA COMMISSION

DES NATIONS NEUTRES POUR LA SURVEILLANCE DE L'ARMISTICE EN COREE

fut ajourné au 21 janvier pour permettre à mon successeur, M. Dumont, de se rendre (NNSC) Corée. Toutefois, à la suite de circonstances imprévues d'ordre familial, je fus autorisé à quitter mon poste le 19 décembre, pour me rendre d'urgence à Genève. Je vis donc M. Dumont à Bern, le 30 décembre, et lui donnai alors tous les renseignements utiles à sa future mission.

16 juillet - 19 décembre 1959

Mon premier *supplément*, le Major Hans Keller, quitta Panmunjom le 16 septembre; c'est le Colonel Auguste Wisland qui lui a succédé. Ce dernier assura l'intérim pendant mes vacances au Japon, du 30 septembre au 13 octobre, puis, après mon départ, du 19 décembre au 19 janvier.

Le Plt Otto Hagenbuechle, secrétaire de la délégation, a résigné ses fonctions à la fin du mois de novembre, après plus de six ans d'activité. Il a été remplacé par le Capitaine Rudolf Hess.



- 1 - 2 -

II. SITUATION GENERALE

I. INTRODUCTION

Le Conseil fédéral m'ayant nommé chef de la délégation suisse à la Commission des nations neutres pour la surveillance de l'armistice en Corée, en date du 15 juin 1959, je quittai la Suisse le 29 juin et arrivai à Séoul le 14 juillet, via les Etats-Unis et le Japon. J'y trouvai mon prédécesseur, M. Andres, avec lequel j'accomplis les visites officielles et les formalités d'usage; je gagnai ensuite Panmunjom, le 16 du même mois.

Mon retour en Suisse, primitivement fixé au 9 décembre, fut ajourné au 21 janvier pour permettre à mon successeur, M. Dumont, de me rencontrer en Corée. Toutefois, à la suite de circonstances imprévues d'ordre familial, je fus autorisé à quitter mon poste le 19 décembre, pour me rendre d'urgence à Genève. Je vis donc M. Dumont à Berne, le 30 décembre, et lui donnai alors tous les renseignements utiles à sa future mission.

Mon premier suppléant, le Major Hans Keller, quitta Panmunjom le 15 septembre; c'est le Colonel Auguste Wieland qui lui a succédé. Ce dernier assumait l'intérim pendant mes vacances au Japon, du 30 septembre au 13 octobre, puis, après mon départ, du 19 décembre au 19 janvier.

Le Plt Otto Hagenbuechle, secrétaire de la délégation, a résigné ses fonctions à la fin du mois de novembre, après plus de six ans d'activité. Il a été remplacé par le Capitaine Rudolf Meer.

En date du 27 novembre 1959, l'Assemblée générale des Nations Unies a réaffirmé, par 49 voix contre 9, le principe de la réunification de la Corée en un Etat indépendant, démocratique, avec un gouvernement représentatif et sur la base d'élections libres.

- 3 - 2 -

III. ACTIVITE DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES NATIONS NEUTRES

II. SITUATION GENERALE

continues à se réunir tous les mardis. Au cours de la période sous revue, la situation politique en Corée n'a pas subi de changements. Depuis la fin des hostilités, en 1953, le Nord comme le Sud cherchent à panser leurs blessures. Aux maux de la guerre a succédé la guerre des mots: Panmunjom est devenu la tribune où les parties à la convention d'armistice s'insultent et s'accusent réciproquement de violer un accord qu'elles avaient négocié à grand peine pour une durée indéterminée mais prévisiblement courte. Or, plus de six années ont déjà passé et rien ne laisse prévoir comment et quand un règlement définitif de la question coréenne pourra avoir lieu.

A la suite d'un accident d'aviation, survenu le 7 novembre Du côté Nord, le régime communiste se fortifie avec l'aide de l'URSS et de la Chine. Du côté Sud, les Etats-Unis donnent au gouvernement de Syngman Rhee un appui militaire et économique considérable. Malgré le gaspillage et l'incompétence inhérents aux administrations des pays sous-développés et en dépit d'un fonctionnement encore imparfait des institutions démocratiques, on enregistre dans la République coréenne un progrès continu de l'économie, du niveau de vie et de l'esprit civique.

Sur le plan diplomatique, les derniers six mois ont été marqués par une phase aigüe du conflit entre la Corée du Sud et le Japon, au sujet du transfert en Corée du Nord de résidents coréens au Japon.

En date du 27 novembre 1959, l'Assemblée générale des Nations Unies a réaffirmé, par 49 voix contre 9, le principe de la réunification de la Corée en un Etat indépendant, démocratique, avec un gouvernement représentatif et sur la base d'élections libres.

- 3 -

nous avons réussi à empêcher les communistes d'utiliser à

III. ACTIVITE DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES NATIONS NEUTRES

En fait, La Commission continue à se réunir tous les mardis. Son activité se borne généralement à des questions de pure routine préparées par les secrétaires et qui sont liquidées en moins de cinq minutes. Au cours de la période sous revue, la commission a été cependant appelée à s'occuper de deux affaires extraordinaires. La première concerne l'indemnisation de membres des délégations neutres victimes d'accidents de service; la seconde regarde une requête du Commandement des Nations Unies adressée au côté Nord en vue de recourir aux bons offices de la Commission pour la restitution d'un avion civil contraint d'atterrir en Corée du Nord en 1957.

a) A la suite d'un accident d'aviation, survenu le 7 novembre 1955, qui coûta la vie à deux officiers polonais, la NNSC, sur initiative de la délégation suisse, s'adressa aux deux parties à la convention d'armistice pour leur demander de garantir en principe une indemnisation aux membres des délégations victimes d'accidents de service. Tandis qu'une réponse affirmative était obtenue du côté Nord, en 1956 déjà, le côté Sud, malgré plusieurs rappels, ne s'était pas prononcé. Le Commandement des Nations Unies fit enfin connaître sa position par lettre du 18 juillet 1959: il refusait de reconnaître le principe d'une obligation quelconque de réparer les dommages causés en pareils cas; en revanche, il offrait aux parents des victimes polonaises, pour des raisons humanitaires, une indemnité ex gratia de US \$ 10.000 par victime. Les débats, qui occupèrent plusieurs séances de la NNSC, furent conduits par la délégation suisse qui parvint à faire accepter son point de vue, malgré les réticences et parfois l'opposition des délégations communistes et suédoise. Les ayants droit polonais ont maintenant été payés et

- 4 -

nous avons réussi à empêcher les communistes d'utiliser à des fins de propagande le refus de principe des Nations Unies. En fait, l'offre du côté Sud dans le cas spécifique des victimes polonaises crée un précédent qui pourra être invoqué à l'avenir.

b) Le représentant du Commandement des Nations Unies adressa, le 2 septembre, une lettre au représentant du côté Nord pour lui suggérer de restituer l'appareil civil sud-coréen contraint d'atterrir en Corée du Nord en 1957, par l'intermédiaire de la NNSC.

Tandis que mes collègues communistes affirmaient l'incompétence de la commission, mon collègue suédois proposait que la NNSC exprime sa volonté de collaboration pour le cas où les deux parties la lui demanderaient d'un commun accord. Ce cas étant improbable, la délégation suisse fit observer que la Commission n'avait pas été consultée expressément, et qu'il était, par conséquent, prématuré d'examiner en séance la question de compétence. Il en fut ainsi décidé.

IV. ACTIVITE DE LA COMMISSION D'ARMISTICE

Pendant la période sous revue, la Commission d'armistice s'est réunie 9 fois: 3 fois à la requête du côté Sud, 6 fois sur convocation du côté Nord.

Le ton des délibérations n'a pas changé; les accusations que se portent les parties non plus. Aux grands thèmes: réunification de la Corée, évacuation de la Corée du Sud par les troupes étrangères, violations de l'accord d'armistice etc. s'est ajoutée, à des fins de propagande, une offre d'aide de la part des communistes à la population sud-coréenne victime d'un typhon.

- 5 -

Les conférences des secrétaires de la Commission ont été consacrées aux mêmes sujets.

En fait, ni à un échelon ni à l'autre, les parties n'ont à aucun moment donné l'impression qu'elles désiraient parvenir à un accord, même sur des questions techniques d'importance secondaire.

Panmunjom est devenu un centre d'attraction touristique: Coréens et étrangers y sont amenés par les parties pour assister à ces joutes oratoires stériles. On compte qu'en 1959 plus de 15.000 visiteurs sont venus du côté Sud et un millier du côté Nord.

V. RELATIONS EXTERIEURES DE LA DELEGATION SUISSE

a) Mes relations tant officielles que personnelles avec le Commandement des Nations Unies ont été excellentes. Les Américains, - puisque en pratique c'est surtout d'eux qu'il s'agit - ne négligent aucune occasion d'être agréables à la Délégation suisse et lui assurent son logement, ses transports, son ravitaillement et son assistance médicale avec la générosité et la largeur de vue qui caractérisent les organisations militaires des Etats-Unis. Comme à mes prédécesseurs, les éloges ne m'ont pas été épargnés et l'on y pouvait sentir la volonté délibérée du Haut Commandement de nous faire comprendre que notre présence à Panmunjom et notre qualité de neutres étaient appréciées. De nombreuses invitations nous furent adressées; je m'abstins cependant d'assister à des manoeuvres ou à des démonstrations de matériel de guerre auxquelles j'avais été convié, estimant - contrairement à mes collègues suédois - qu'une participation de la délégation suisse à des manifestations de ce genre sortaient du rôle qui est le sien.

- 6 -

- 7 -

Mes rapports avec le côté Nord ont été des plus corrects. J'ai toutefois marqué une certaine réserve devant les avances qui m'étaient faites, voulant éviter de donner l'impression au côté Sud que ma délégation entretenait des relations étroites avec les communistes. Pendant la période sous revue, aucun ~~ois~~, membre de la Délégation n'a eu l'occasion de se rendre en Corée du Nord, sauf pour des réceptions officielles ou des manifestations culturelles organisées au camp polonais et tchèque ou à Kaesong, chez le Général Joo, représentant du côté Nord à la Commission d'armistice.

b) Mes rapports avec les Suédois ont été empreints de la plus franche cordialité et aucune ombre n'est venu ternir la vie en commun que nous menions dans le même camp.

c) Sur le plan personnel, j'ai entretenu avec mes collègues tchèque et polonais de très bonnes relations. Malgré nos divergences de vues, les débats à la NNSC sont restés de la plus parfaite correction.

d) Alors que je n'ai eu aucun contact avec les autorités de la Corée du Nord, mes relations avec la Corée du Sud, bien qu'officieuses, ont été très cordiales. Tant les milieux de l'armée que ceux de la culture m'ont fort bien accueilli et se sont ingéniés à me faire connaître le pays et ses institutions. La délégation suisse jouit en Corée du Sud d'une complète liberté de mouvement, ce qui n'est pas le cas en Corée du Nord, ni même dans la partie septentrionale de la zone démilitarisée.

Pendant la période sous revue, la tenue de la délégation a été excellente et aucune sanction disciplinaire n'a été nécessaire.

- 7 -

b) Service médical

VI. ORGANISATION INTERNE DE LA DELEGATION SUISSE

a) Personnel Le départ du médecin suisse, à quitté
 Panmunjon. A mon départ, en décembre 1959, l'effectif de la Délégation, réduit de trois unités au cours des derniers six mois, était de 9 hommes:

- 1 chef de délégation
- 1 suppléant
- 1 secrétaire
- 2 officiers de liaison
- 1 quartier-maître
- 2 radio-télégraphistes
- 1 cuisinier.

Cet effectif doit être considéré comme le nombre minimum au-dessous duquel la délégation ne saurait fonctionner, si la NNSC continue à exister sous sa forme actuelle. Ce chiffre est d'ailleurs inférieur aux effectifs des autres délégations.

Le recrutement du personnel est satisfaisant. Vu la réduction d'effectif, il serait important que le contrat des membres de la délégation puisse continuer à être prolongé jusqu'à neuf mois ou un an, comme cela a été le cas en 1959. Il est utile que le chef de délégation, qui ne devrait pas avoir un grade inférieur à celui de conseiller de légation, soit également officier. Le secrétaire doit être un juriste et surtout un habile rédacteur en anglais, langue officielle de la NNSC. Il serait souhaitable que ce secrétaire exerce ses fonctions pendant au moins un à deux ans.

Pendant la période sous revue, la tenue de la délégation a été excellente et aucune sanction disciplinaire n'a été nécessaire

constitutionnelle. L'appareil créé par l'armistice fonctionne mais n'enregistre aucun résultat: il tourne à vide. C'est précisément parce qu'il est privé d'efficacité que les deux parties tiennent à son existence. Ainsi, lorsque les communistes insistent sur le rôle de la NNSC dans le maintien de la paix

- 8 -

b) Service médical

Le médecin suédois, qui assumait la direction médicale du camp depuis le départ du médecin suisse, a quitté Panmunjom en novembre. L'assistance médicale est désormais entièrement assumée par l'armée américaine, ceci d'entente avec le Département militaire fédéral.

c) Locaux

A fin décembre, les membres de la délégation, à l'exception du chef et de son suppléant, logeaient encore sous la tente. Un confortable bungalow de huit chambres est en voie d'achèvement. Il est probable que cette construction pourra être habitée dans les premiers mois de 1960.

d) Frais de représentation

Le crédit mis à disposition du chef de délégation s'est révélé insuffisant à la couverture des frais de représentation qui devraient être engagés pour égaler les Suédois avec lesquels nous partageons notre camp. Cette inégalité engendre une situation assez gênante pour les Suisses qui font à Panmunjom un peu figure de parents pauvres. L'Administration fédérale n'a cependant pas cru pouvoir consentir à une augmentation du crédit en cause.

VII. CONCLUSION

La situation politique en Corée est pratiquement inchangée; le fonctionnement de la Commission d'armistice et celui de la Commission de surveillance aussi. En fait, ni l'une ni l'autre de ces institutions n'est à même d'accomplir sa tâche constitutionnelle. L'appareil créé par l'armistice fonctionne mais n'enregistre aucun résultat: il tourne à vide. C'est précisément parce qu'il est privé d'efficacité que les deux parties tiennent à son existence. Ainsi, lorsque les communistes insistent sur le rôle de la NNSC dans le maintien de la paix

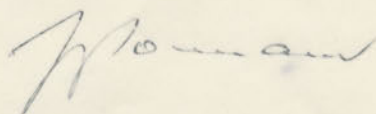
- 9 -

du Monde, ils montrent l'intérêt qu'ils ont à la conservation de cet organisme comme partie d'un tout auquel on ne saurait toucher sans risquer de faire crouler l'édifice. C'est la même argumentation que l'on retrouve du côté Sud, avec moins d'hyperboles. Quant à la République coréenne, qui voudrait que l'on dénonçât l'accord d'armistice auquel elle n'a pas souscrit, elle a cessé d'attaquer la NNSC. Les facilités qu'elle accorde sur son territoire aux membres suisses et suédois de la Commission tendraient à prouver que la présence de ces deux délégations est appréciée.

En ce qui concerne la participation de la Suisse, je puis reprendre la conclusion de mon prédécesseur lorsqu'il écrivait: "Le problème coréen qui a motivé notre venue en 1953 n'est pas résolu. Même si la NNSC n'est pas appelée à résoudre ce problème, le maintien en fonction de la commission est un avertissement au Monde destiné à lui rappeler l'existence de cet important conflit qui attend d'être réglé." La valeur de la NNSC réside dans la présence de quatre nations neutres à Panmunjom et non point dans l'efficacité du travail accompli.

Sur le plan pratique, on verrait mal comment la commission pourrait continuer à exister en cas de retrait d'une ou de plusieurs délégations. Un tel retrait n'est d'ailleurs pas probable à brève échéance. Pour la Suisse, des motifs tirés de l'inefficacité de l'institution apparaîtraient tardifs. En l'absence d'un fait nouveau, il manquerait donc, à mon sens, le "momentum" pour fonder une démarche de ce genre.

En continuant à se faire représenter à Panmunjom, notre pays montre qu'il est toujours prêt, dans le cadre imposé par sa neutralité, à collaborer à la solution pacifique de conflits internationaux et, à défaut de solution possible, à collaborer au maintien du statu quo qui a mis fin à la guerre.





DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Georges Bonnant

Berne, le 28 janvier 1960

Monsieur Max P e t i t p i e r r e
Président de la ConfédérationB e r n e

Monsieur le Président de la Confédération,

./.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint mon rapport final sur la mission qui m'avait été confiée en juillet dernier à la tête de la délégation suisse près la Commission des nations neutres pour la surveillance de l'armistice en Corée (NNSC).

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, l'assurance de ma haute considération.

1 annexe